CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52438** **VALABLE JUSQU'AU** **25/04/2024**

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2010

Raison sociale : COULEURS DU TEMPS

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

28 BD VALLOMBROSA
06400 CANNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES
Siret : 450 233 770 00038
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 9142319-01
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F68044F1254/002100862/23

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F68044F1254/002100862/23

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 06 60 26 78 79 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
GUZMAN JOSEPH CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : couleursdutemps06@orange.fr

Effectif moyen : 34 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 292 660 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	34	26/04/2022
6121	Ravalement en peinture		26/04/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE NICE
208, BOULEVARD DU MERCANTOUR
SPACE "B"
B.P. 3076
06202 NICE CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.